

## Effectifs des élèves de l'ERF selon le canton de l'école

### (écoles ordinaires publiques, années 1-11) – année scolaire 2024-2025

Pour les élèves inscrit.es dans une classe ordinaire et dans une école spécialisée, est déterminante l'école dans laquelle elles ou ils effectuent le plus grand nombre d'heures. Si ce critère est inapplicable, il revient au canton de décider de leur attribution statistique.

Canton de l'école	Cycle 1 (années 1 – 4)	Cycle 2 (années 5 – 8)	Cycle 3 (années 9 – 11)	Non attribuable à un seul cycle	Total par canton
BE-fr	3 306	3 543	2 748	-	9 597
FR-fr	11 565	11 490	9 144	-	32 199
GE <sup>(1)</sup>	19 749	20 348	14 760	-	54 857
JU	3 043	3 046	2 246	-	8 335
NE	6 568	7 229	5 601	-	19 398
VS-fr <sup>(2)</sup>	10 951	11 011	7 390	73	29 425
VD <sup>(3)</sup>	34 265	33 859	26 824	509	95 457
<b>Total ERF</b>	<b>89 447</b>	<b>90 526</b>	<b>68 713</b>	<b>582</b>	<b>249 278</b>

#### Notes :

(1) GE : Les catégories Cycle 1 et Cycle 2 regroupent : les élèves de l'enseignement primaire régulier, les classes d'accueil et les classes spéciales du primaire. La catégorie Cycle 3 regroupe : les élèves du secondaire I régulier, les classes atelier, les classes d'accueil et les classes spéciales du secondaire I.

(2) VS-fr : Au cycle 3, le total comprend les élèves des classes d'observation (mesures ordinaires de pédagogie spécialisée), mais ne considère pas les élèves en 1<sup>re</sup> année du collège, qui peut être suivie après la 10<sup>e</sup> année d'école obligatoire en Valais. Le total cantonal comprend également les élèves des classes spécialisées, scolarisé.es dans les écoles ordinaires.

(3) VD : Tout.e élève scolarisé.e dans un établissement ordinaire et spécialisé est considéré comme relevant de l'établissement ordinaire indépendamment du nombre de périodes passées dans l'une ou l'autre de ces structures. Les élèves scolarisé.es en classes CRPS (classes régionales d'enseignement spécialisées) sont inclus dans les effectifs de l'enseignement spécialisé car bien qu'intégrées dans des établissements ordinaires, ces classes relèvent de l'enseignement spécialisé. Les élèves des classes de 12<sup>e</sup> certificative ne sont pas inclus.es dans les effectifs ci-dessus (car hors périmètre années 1-11). La répartition entre cycle 1 et cycle 2 n'est pas possible pour les élèves allophones en classe d'accueil.

**Source et complément d'information** : Services cantonaux responsables de la collecte des données. Jours de référence de la collecte des données : BE-fr : 15.09.2024, FR-fr : 1.11.2024, GE : 31.12.2024 (base de données scolaires, nBDS), JU : 18.08.2025, NE : 14.10.2024, VS-fr : 15.11.2024 (source OFS SDL 2024), VD : 1.10.2024.

**Réalisation du tableau** : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2025).